

## LES "NOUVEAUX" RELIGIEUX FACE À L'OBÉISSANCE ET À L'AUTORITÉ

Les progrès techniques et sociaux et les courants de pensée qui circulent dans le monde ont profondément modifié les comportements de l'homme et ses manières de penser. Les « nouveaux » religieux sont le produit de cette civilisation technique qui se développe sous le signe de l'abondance, de la planification et de la sécularité. Ils sont marqués par cet enthousiasme pour le progrès qui les tourne résolument vers l'avenir au détriment du passé. Ils sont habitués à un rythme de vie qui est différent de celui de la communauté religieuse traditionnelle. Ils ont un sens aigu des valeurs communautaires et sociétales et ils s'estiment solidaires de toute l'humanité. Ils trouvent intolérable de vivre dans une société fermée. Ils préfèrent le courage à la prudence, la spontanéité à l'ordre, la compétence à l'expérience, la contestation à l'installation, la recherche sincère à une vérité imposée. Ils sont d'une franchise déconcertante. Ils ont plus de respect pour une vie authentique que pour une vie « édifiante ». Ils sont profondément marqués par cette atmosphère de liberté de pensée qui n'hésite pas à mettre en question les valeurs les plus saintes. Ils abhorrent le sophistiqué et l'inauthentique. Ils affichent une foi profonde dans la personne humaine, qui est appelée à se dégager de ses conditionnements pour s'épanouir dans la liberté, la sincérité et la vérité. Les « nouveaux » religieux sont facilement anticléricaux ; ils supportent mal tout ce qui sent le cléricanisme dans la pensée, dans le comportement ou le costume ; et ils veulent se libérer d'une sacralisation indue des valeurs et des tâches temporelles.

Une telle attitude psychologique est-elle compatible avec l'obéissance religieuse ? A en croire certains, les « nouveaux » religieux auraient perdu le vrai sens de l'obéissance ; ils ne croiraient plus à

l'autorité, n'auraient plus de respect pour elle, discuteraient les ordres reçus et feraient fi des structures et des lois existantes. Ce serait de jeunes turcs révoltés ne faisant qu'à leur tête et ignorant jusqu'à l'ABC de la vie religieuse qui consiste à « mettre sa volonté entre les mains d'un supérieur ». Tout cela est-il bien exact ? Qu'il y ait parmi les « nouveaux » religieux des individus irresponsables qui méritent ces accusations, personne ne le conteste. Mais la masse des « nouveaux » religieux échappe à ces diatribes. Quelle est donc leur véritable attitude en face de l'autorité ?

### **L'obéissance démythisée**

Les « nouveaux » religieux estiment que l'essence de l'obéissance ne consiste pas à se mettre sous une autorité que l'on choisirait librement. Ils trouvent illégitime pour un adulte de se mettre spontanément et sans raison sous la volonté d'un individu que Dieu n'a pas constitué comme ayant des droits sur lui. Le Pape, l'évêque, le gouvernement civil, etc., sont des autorités antérieures à nous et qui s'imposent à nous indépendamment de notre vouloir personnel. Et l'homme a le devoir d'épanouir sa liberté à travers les conditionnements de ces autorités. Mais qu'un homme décide de confier sa vie à la gestion d'autrui et de placer sa volonté sous une juridiction étrangère, cela ne représente *en soi* aucune valeur morale, parce que la liberté est un bien que l'homme a le devoir d'administrer selon ses responsabilités propres. La liberté est l'instrument de l'auto-création de l'homme. Le simple fait de confier cette liberté à la gérance d'une volonté étrangère n'est pas de soi positivement moral. En tout cas, ce n'est pas nécessairement plus méritoire que l'autonomie qui assure la prise en charge intégrale de son existence personnelle. Car il n'est pas dit qu'il soit toujours plus difficile d'obéir que d'assumer totalement ses responsabilités et de prendre les initiatives qu'imposent les circonstances de la vie. Cette mise en tutelle serait même immorale si elle était une fuite de ses responsabilités ou une peur des ennuis de la vie. Le fait brut de se mettre sous la volonté d'autrui devient partie intégrante du conseil évangélique de l'obéissance quand il est motivé par une intention, une motivation évangélique, quand il s'enracine dans la recherche du Royaume.

En outre, les « nouveaux » religieux ne voient plus dans le supérieur le héraut et l'interprète infaillible de la volonté de Dieu.

Ils ne croient plus que la cloche est nécessairement la voie de Dieu qui leur demande de se lever ou de se coucher, de manger ou de prier, de parler ou de se taire. Ils ne croient plus que les lois expriment nécessairement la volonté de Dieu sur nous. Ils ne croient pas davantage que le commandement du supérieur, considéré dans son contenu objectif, manifeste nécessairement ce que Dieu attend d'eux. Ils n'ont aucune garantie que la cloche, la loi ou le commandement coïncident *objectivement* avec les exigences de la volonté de Dieu aujourd'hui, même s'ils sont juridiquement et moralement justifiabiles. Rien ne les assure que le contenu objectif de l'acte commandé exprime la volonté de Dieu. Car qui pourra jamais connaître la sagesse abyssale du plan de Dieu sur le monde et la dire aux hommes ?

De plus, pour les « nouveaux » religieux l'obéissance n'est pas un simple moyen destiné à garantir l'harmonie dans une communauté et la coordination de ses membres en vue du bien commun. Il faut des règlements pour assurer la bonne marche d'une communauté. On doit s'y soumettre. En elle-même, cette soumission est semblable à celle du laïc qui observe les lois de la circulation, qui ne fume pas pendant son travail, qui doit être à l'usine à huit heures. A ce niveau, les « nouveaux » religieux considèrent que leur obéissance n'est qu'une simple soumission à l'instar de celle de tout homme. La soumission à ces « lois » ne constitue pas l'essence de l'obéissance religieuse, même si, au plan phénoménal, elle semble en recouvrir le contenu quotidien.

Enfin, aux yeux des « nouveaux » religieux, l'obéissance religieuse, considérée comme soumission spontanée à une autorité choisie librement, n'est pas directement à l'image de celle de Jésus-Christ, bien qu'elle puisse être concrètement une participation à sa croix. Le Christ s'est fait obéissant. Son obéissance au Père constitue le contenu de son existence et la forme même de sa vie. Toute sa mission s'exprime en termes d'obéissance. Jamais il n'agit selon ses caprices ; il accomplit toujours la volonté du Père en y soumettant sa liberté humaine. Il s'applique à découvrir les exigences de Dieu sur lui et y conforme sa vie en toute fidélité. Toute sa vie n'a été qu'une obéissance radicale. A la fin, il se soumet jusqu'à la mort à des autorités qu'il n'a pas choisies, mais qu'il a trouvées en place en prenant la condition humaine dans un milieu juif. Le

Christ ne s'est jamais rendu dépendant d'une autorité étrangère qu'il aurait choisi spontanément. Jamais il n'a demandé à Pierre, le chef des Apôtres, d'être son supérieur. Jamais son obéissance au Père ne passe par le truchement d'une autorité qu'il se serait donnée à lui-même.

Notre obéissance religieuse est à l'image de celle de Jésus seulement en tant qu'elle est soumission radicale au Père. Et cette soumission au Père se réalise fondamentalement dans l'acte de foi avant de s'exprimer par le vœu d'obéissance. C'est d'abord la foi qui est obéissance radicale à Dieu. En ce sens, le Nouveau Testament parle d'obéissance à la Parole (Rm 6, 17), d'obéissance à la vérité (I P 1, 22), d'obéissance à l'Évangile (2 Th 1, 8), d'obéissance à la Bonne Nouvelle (Rm 10, 16). Autant d'expressions qui explicitent ce que Paul entend par la très belle formule : « l'obéissance de la foi » (Act 6, 7 ; Rm 1, 15 ; 16, 26). Par notre foi nous nous désapproprions de notre volonté propre en optant pour les valeurs que Jésus nous propose et en réglant notre vie non d'après nos caprices et nos intérêts, mais d'après la volonté du Christ, d'après les exigences évangéliques. Et l'obéissance religieuse, qui consiste essentiellement dans une adhésion définitive à une forme de vie en conformité avec les conseils évangéliques, fournit un cadre apte à la réalisation d'une meilleure obéissance de la foi. En d'autres termes, on doit considérer l'obéissance religieuse comme une modalité d'expression de l'obéissance de la foi. Par ce biais, elle s'insère dans l'obéissance du Christ au Père.

### **L'autorité repensée**

L'attitude des « nouveaux » religieux en face de l'autorité se fonde sur une vision théologique particulière des valeurs engagées dans l'obéissance et l'autorité. Voici, rapidement esquissées, les grandes lignes de cette conception théologique.

L'Église est le peuple de Dieu en marche vers la rencontre de son Seigneur. L'Église porte en elle la révélation de Dieu ; en elle la Parole devient vivante. Cette Parole est comme une lumière qui illumine sa route et lui indique la volonté du Seigneur. Cette Parole interpelle l'Église aujourd'hui. Cette Parole est un appel à un dépassement continu, à un dégagement toujours plus profond des

superfétations inutiles et à une fidélité toujours plus grande à la volonté du Seigneur.

Cette Parole est aussi un envoi vers le *monde*. La Parole est dite à l'Eglise pour le monde. La Parole est une nourriture ; mais elle est aussi un programme d'action. Grâce à la Parole qui l'envoie, l'Eglise ne peut être fermée sur elle-même ; elle doit être ouverte au monde ; elle est essentiellement missionnaire. L'Eglise n'est pas une grandeur juxtaposée au monde ; elle est dans et pour le monde. Elle a une mission, une tâche particulière à réaliser dans le monde.

Pour accomplir cette tâche, l'Esprit a pourvu l'Eglise de charismes multiples et infiniment variés. Chaque chrétien reçoit de l'Esprit un don particulier en vue du bien de l'Eglise et de l'accomplissement de sa mission dans le monde. Tout *individu* a une vocation particulière ; il a une tâche spéciale à accomplir. Et s'il ne la réalise pas, il manquera toujours quelque chose à l'édifice de l'Eglise et à la construction du monde. Cet appel particulier de l'Esprit s'inscrit dans la nature de la personne, ses qualités, ses talents, ses dons spirituels ; et il découle des exigences concrètes et particulières de la Parole. Aussi le chrétien doit-il se mettre à l'écoute de la Parole pour saisir les exigences spécifiques de la volonté de Dieu sur lui.

Certains chrétiens estiment qu'il leur est préférable de réaliser cette vocation particulière dans une vie de célibat en *communauté*. Ils estiment qu'une vie en communion avec d'autres hommes partageant le même idéal les aidera à mieux saisir les exigences de l'appel de Dieu sur eux et à mieux les mettre en pratique. Et ils décident d'opter pour une communauté qui propose, à l'intérieur d'une structure déterminée, un idéal de vie conforme aux conseils évangéliques. Or — et c'est ici que nous débouchons sur l'autorité et l'obéissance religieuses — une communauté d'hommes ne peut exister sans une autorité. S'engager dans un idéal de vie communautaire, cela inclut la nécessité d'une soumission à une autorité vivante. Devenir religieux, ce n'est pas se mettre sous la volonté d'un supérieur, mais partager le mode de vie d'une fraternité à l'écoute de la Parole. C'est en fonction des quatre réalités : Eglise, monde, individu et communauté, que l'on doit envisager l'autorité et son exercice.

La Parole de Dieu est la norme de toute vie et de toute auto-

rité humaines. Personne ne peut prétendre à la possession intégrale de la Parole de vérité. C'est la Parole qui nous possède en nous envahissant comme une réalité vivifiante et non comme une vérité abstraite et spéculative ; elle nous possède en s'imposant à nous avec l'autorité du Christ ; elle nous possède enfin en transcendant nos pensées et nos formules humaines, si bien qu'elle ne peut à proprement parler être saisie par l'homme.

En toute rigueur de termes, nous ne pouvons pas dire que l'Eglise possède la Parole de vérité. La Parole est confiée à l'Eglise comme un don divin. L'Eglise n'en devient pas pour autant propriétaire ; la Parole ne devient jamais son bien à elle. Aussi l'Eglise doit-elle continuellement vivre en état de service de la Parole. Cela veut dire qu'elle doit se laisser saisir plus profondément par la Parole en cherchant à en comprendre les exigences vitales et à en saisir les appels pour aujourd'hui. La Parole n'est pas un livre. Le livre des Ecritures devient Parole de Dieu quand il est porté par l'Eglise qui se sent interpellée dans la foi *ici maintenant*. C'est aujourd'hui que la Parole est vivante et qu'elle lance son appel à travers les hommes de notre temps, à travers les consciences individuelles et collectives, à travers les grands événements de notre époque. L'appel de la Parole a lieu maintenant. Et si nous ne l'entendons pas aujourd'hui, peut-être que la Parole nous dira autre chose demain ; et nous aurons été infidèles à son appel. Aujourd'hui, si vous entendez sa voix . . . L'aujourd'hui de la Parole exige une fidélité de tous les jours. Demain, il sera peut-être trop tard. L'appel de la Parole ne se fera plus entendre ; demain la Parole nous interpellera autrement. C'est cet appel de la Parole qui aujourd'hui détermine la tâche de l'Eglise. Cette tâche est toujours commandée par les exigences actuelles de la Parole. La Parole crée la mission.

Cette Parole qui interpelle l'Eglise universelle s'adresse de façon particulière, avec des exigences propres, à chaque communauté de chrétiens comme à chaque individu qui la compose. La Parole détermine aussi la mission de la communauté aujourd'hui, comme elle détermine la vocation et l'orientation de chaque personne dans la communauté. Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux, dit le Seigneur. Cette présence de Jésus n'est pas muette ; elle interpelle chaque jour la communauté et ses membres. Cela veut dire que personne dans la commu-

nauté ne peut prétendre monopoliser l'appel que la Parole du Seigneur adresse à la communauté. La saisie de la Parole ne peut se faire parfaitement par un seul individu. Car pour saisir l'appel de la Parole sur la communauté et sur les personnes qui la composent, il faut dépasser le cadre de la communauté elle-même et s'ouvrir aux appels que la Parole fait à l'Eglise en faveur du monde. La présence est active non seulement dans l'Eglise mais au cœur même du monde. Ainsi les grands événements qui se produisent dans l'Eglise et le monde sont des Paroles qui interpellent les chrétiens.

La vie de Jésus correspond parfaitement au dessein de Dieu ; elle est, pour ainsi dire, la transposition anthropologique du plan de Dieu sur l'homme. La vie de Jésus nous révèle le Père ; elle est « parlante » de Dieu ; elle est Parole de Dieu. Et elle devient pour le croyant la clé d'interprétation de l'histoire. A l'aide de cette clé, il doit déchiffrer et interpréter les événements majeurs de la vie de la société et de la vie des individus. Ces événements sont vraiment signes d'une Parole de Dieu ; ils deviennent « parlants » pour nous ; et le chrétien y lit une Parole qui l'interpelle.

Saisir la Parole, quelle tâche difficile ! Cela suppose une connaissance profonde des grandes orientations théologiques et pastorales de l'Eglise et de ses grands besoins actuels ; cela suppose que l'on connaisse les urgences complexes du monde contemporain ; cela suppose la connaissance des structures de ce monde et des diverses sciences de l'homme, car l'appel de Dieu aujourd'hui ne fait pas fi de la vérité humaine que ces sciences révèlent. La complexité croissante de la vie moderne et la nécessité de la compétence dans une foule de domaines rendent la saisie de la Parole si difficile qu'aucun individu dans une communauté ne peut s'estimer apte à découvrir, seul, les exigences de la Parole sur la communauté et sur chacun de ses membres. C'est pourquoi il revient à la communauté elle-même, c'est-à-dire à chacun de ses membres selon ses charismes personnels, selon ses connaissances et selon sa place dans la structure de la communauté, de découvrir les appels de la Parole en tâchant de déchiffrer les signes des temps et de lire le message de Dieu à travers les choses, les événements et les hommes.

Que devient l'autorité dans une telle perspective ? L'autorité est une donnée seconde par rapport à la communauté. On doit se garder de sortir le supérieur de la communauté ; il n'est pas au-

dessus mais dans la communauté. Le supérieur doit résolument renoncer à une vie parallèle à celle de ses frères — vie parallèle entrecoupée de rencontres où deux pouvoirs s'affrontent plus ou moins ouvertement, où deux puissances sont mises en présence : celle du supérieur et celle des sujets. Le supérieur doit avant tout « vivre avec », comme un frère parmi d'autres frères, comme un chercheur de Dieu parmi d'autres chercheurs de Dieu.

La communauté a une responsabilité particulière par rapport aux appels de la Parole. Tous les frères sont co-responsables, chacun à sa manière, de la responsabilité de la communauté. Par rapport au monde extérieur, le supérieur joue le rôle de porte-parole et de représentant de la communauté ; il doit la refléter et parler en son nom. Par rapport aux membres de la communauté, il remplit la fonction d'éveilleur et d'animateur. Son rôle particulier consistera à instaurer dans la communauté une atmosphère où la connaissance mutuelle et le dialogue pourront fleurir, et à animer la communauté afin qu'elle puisse arriver plus facilement à la découverte de la Parole de Dieu qui aujourd'hui s'adresse à elle et à ses membres. Le supérieur, comme tous les frères et avec eux, cherche à découvrir les appels de la Parole ; son rôle particulier sera de favoriser cette attitude d'écoute dans la communauté.

Une fois l'appel de la Parole découvert, la communauté verra à conformer l'acte à la Parole. Le supérieur, en vertu de sa tâche, possède le charisme de l'autorité. Toujours à l'écoute de la Parole de Dieu, le supérieur a un pouvoir spécial pour discerner la qualité des inspirations d'un frère ou de la communauté. En dernier lieu, après avoir vécu, dialogué, prié avec tous ceux dont il a la charge, il peut et doit prendre position, même si sa décision ne rencontre pas parfaitement la pensée commune. En aucun cas pourtant, sa décision ne peut ignorer le consensus auquel la communauté est arrivée à la suite de sa recherche de la Parole. Ce serait un abus de l'autorité de s'élever au-dessus de la communauté et de décider comme elle l'entend sans respect aucun pour le consensus commun.

Je ne me situe pas ici, on le devine bien, au niveau du train-train quotidien. Le supérieur peut bien décider à sa guise de quelle couleur il faut peindre la clôture du jardin, quelle sorte d'ampoules électriques il faut mettre au lustre, ou qui va présider la célébration eucharistique. Toutes ces choses relèvent de la charge qui lui est

confiée dans la communauté. Il est libre d'agir dans son domaine propre comme il l'entend, selon le meilleur de son jugement — tout comme les autres titulaires des différentes charges. — A ce niveau, le supérieur peut décider comme il l'entend au meilleur de sa connaissance. Mais quand on se situe au niveau qui est le mien ici, au niveau de la Parole, c'est-à-dire au niveau où se vit vraiment l'obéissance religieuse dans sa substance même, c'est-à-dire au niveau des orientations et de la mission d'une communauté, et de la vocation et de la vie des personnes qui la constituent, alors les choses changent du tout au tout ; car il s'agit alors d'une question de fidélité créatrice de la communauté et des personnes au Christ-Jésus. Si là encore l'autorité garde son droit de décider, elle ne peut en user sans tenir compte du consensus de la communauté. Autrement elle s'érigerait en propriétaire de la communauté et se poserait pratiquement comme sa propre norme.

La Parole saisie aujourd'hui est donc la norme ultime à laquelle la communauté, sujets et supérieur, doit conformer sa décision. La vérité est le principe directeur qui doit présider à la recherche des appels de la Parole. Dans le domaine de l'action, la recherche des exigences de la Parole se fait en fonction d'un engagement existentiel de la communauté et de ses membres, donc en fonction d'une attitude à prendre ou d'une conduite à suivre en réponse à l'appel de la Parole. A ce niveau de l'agir c'est l'opportunité ou la convenance — et non plus la vérité — qui est le principe directeur immédiat de notre démarche. En d'autres termes, si la décision de la communauté et de l'autorité doit être conforme aux appels de la Parole, elle doit également respecter les exigences de l'opportunité, c'est-à-dire tenir compte des circonstances concrètes. L'opportunité doit présider à la mise en œuvre de la décision et trouver les modalités concrètes susceptibles de favoriser concrètement la fidélité à la Parole. Certes la vérité et l'opportunité ne peuvent pas en principe se contredire ; car le véritable bien de l'homme ne va jamais à l'encontre de la vérité de Dieu. En pratique cependant le vrai et l'opportun ne coïncident pas toujours. L'opportunité devra parfois tempérer les exigences de la vérité au profit du bien commun ou du bien des personnes. En d'autres termes, le mieux est parfois ennemi du bien. Le mieux, c'est ce qui correspond aux exigences totales et idéales de la Parole aujourd'hui ; le bien, c'est ce qui correspond aux requêtes de l'opportunité. Il y a presque toujours un écart entre

la réponse idéale et abstraite à la Parole et la réponse concrète que les circonstances imposent.

Dans le domaine de l'action, on devra donc toujours prendre le point de vue de l'opportunité. On doit viser à une mise en œuvre opportune de la vérité. Le critère de l'opportunité, c'est la fin que l'on poursuit dans son action ou décision, — cette fin devant être intégrée dans le projet de sa vie personnelle et dans la finalité de la communauté. Une action ou une décision qui serait totalement étrangère au projet personnel ou à la finalité communautaire serait inopportune même si, en soi, elle était bonne et vraie. Le critère de l'opportunité, ce n'est pas la bonté morale ou la vérité, c'est la finalité. Toute opportunité qui ne se fonderait pas sur ce critère serait fautive et dégénérerait en opportunisme, qui est l'attitude politique de celui qui, poussé par son intérêt, se conforme aux circonstances au détriment de ses principes et du bien des hommes.

De plus, la vérité a une valeur universelle et absolue ; l'opportunité n'a qu'une valeur relative et particulière parce qu'elle est déterminée par le *hic et nunc* des situations concrètes. Ce qui est opportun dans un pays ne l'est pas nécessairement dans un autre ; ce qui était opportun hier, ne l'est pas nécessairement aujourd'hui. L'opportunité varie suivant les lieux, les temps et les personnes. La communauté, supérieur et sujets, sera appelée à prendre des attitudes divergentes et mêmes opposées suivant les temps et les personnes. Cela exige une grande lucidité dans la saisie des situations concrètes. Au contraire de l'opportunisme qui est lâcheté, l'opportunité demande du courage, car elle pourra parfois commander une action qui va matériellement à l'encontre d'une loi faite à Rome, parce que cette loi est tout à fait inopportune à Montréal ou à Tokyo ou dans la jungle du Pérou. L'opportunité est une forme de nécessité et la nécessité n'a pas de loi. L'opportunité crée nécessairement la diversité dans les formes et les attitudes.

Ce décalage entre la vérité abstraite et la décision pratique, causé par l'intervention du principe de l'opportunité, risque de s'approfondir davantage quand intervient le principe de *l'économie*. J'emploie ce mot au sens newmanien. L'économie est la loi qui règle les rapports entre les hommes. Elle est faite de réserve, de modération, de patience et de temporisation. L'attitude économique est celle qui respecte la situation particulière de chacun et tient

compte de ses catégories mentales, de ses connaissances et de ses dispositions psychologiques et morales, dans le but soit de l'amener graduellement à une saisie totale de la vérité, soit d'obtenir de lui un meilleur rendement, soit enfin de ménager les exigences de la charité. La vérité peut être dure, froide, parfois homicide ; elle peut être incomprise et inacceptée. Aussi le principe de l'économie doit-il intervenir chaque fois qu'il s'agit d'attitude concrète ou de décision pratique. La position de saint Paul devant le problème des idolâtres est un exemple typique d'une décision économique (I Co 8).

### L'autorité désirée

L'attente des « nouveaux » religieux à l'égard de l'autorité concerne autant les personnes qui l'exercent que la forme impersonnelle qu'elle revêt à travers les temps, c'est-à-dire les lois, les constitutions, les coutumiers. Les « nouveaux » religieux espèrent vivre l'obéissance dans un contexte vital plus humain, plus authentique et, conséquemment, plus ouvert à une attitude de foi profonde et dans un dialogue simple et franc dont les interlocuteurs répondent aux exigences les plus élémentaires : être soi-même et accepter l'autre inconditionnellement. À titre d'orientation, disons que l'attente des « nouveaux » religieux semble se centrer sur trois points essentiels : le supérieur lui-même, l'exercice de l'autorité et enfin le supérieur au sein de la communauté.

Les « nouveaux » religieux désirent d'abord que le supérieur soit un *adulte* qui a déjà réalisé un certain accomplissement de lui-même, un adulte qui sait se prendre en charge et être responsable tant de son passé que de son présent ; un adulte qui peut ainsi engager et soutenir un dialogue réel avec tous ses frères. Cette maturité humaine est la base d'une foi adulte ; l'engagement chrétien qu'est la profession suppose ce minimum de liberté spirituelle et de courage pour répondre à Dieu dans la fidélité et pour vivre cette option avec vérité au cœur même des drames de l'existence. Il y a un lien entre la maturité humaine et le dynamisme d'une foi adulte. Les hommes qui mettent leur foi en Dieu et qui acceptent un de leurs semblables pour les guider espèrent bien trouver en lui cette double maturité, humaine et spirituelle.

Chez un adulte, on espère découvrir beaucoup de *lucidité*.

Cette lucidité se rapproche étroitement du discernement qui est la qualité des voyants et de ceux qui savent discerner dans leur temps et parmi les hommes de leur entourage les signes divins d'une époque. Le supérieur doit être lucide pour percevoir ces appels et envisager concrètement avec la communauté les réponses qu'il faudra apporter à cette interpellation divine. Cette lucidité est aussi une attention à chaque personne qui forme la communauté et y participe. Elle ne peut écarter les personnes et les événements, car Dieu parle par eux. Le supérieur doit aider chaque membre de sa fraternité à se réaliser pour accomplir ainsi la volonté du Père sur lui. Cette lucidité est à sa manière une contemplation de l'œuvre de l'Esprit au sein de la fraternité et de ses membres et en même temps une admiration qui débouche en action de grâces et en agir.

Une fois saisis avec exactitude les appels divins, le supérieur doit avoir le *courage* de conformer l'acte à la Parole et d'entraîner la communauté dans ce mouvement ou de la suivre. Ce courage exige bravoure, risque spirituel, responsabilité et fidélité créatrices. Cette énergie est nécessaire lorsqu'il s'agit de prendre position quant à un événement ou une personne. Ce courage spirituel n'est pas bohème ; il sait user de *compétence*, de la sienne et de celle des autres. Il sait aussi approfondir un problème et méditer un événement. Les circonstances exigent souvent des connaissances que le supérieur ne possède pas toujours ; la compétence des autres aidera à opter pour un jugement droit et à le mettre en œuvre avec force.

L'autorité sait user de *prudence*. Lorsqu'on parle de prudence, on n'entend pas les ronronnements d'un homme incapable de décision ou ses éternelles hésitations. Ce mot indique une capacité de conduire les autres avec justesse, d'adapter des exigences générales à des hommes bien concrets, de trouver les temps opportuns et les circonstances favorables.

En exigeant comme supérieur un homme lucide, courageux, compétent et prudent, les « nouveaux » religieux espèrent que l'exercice de son autorité en sera marqué ; ils désirent un exercice *humain* de l'autorité. L'autorité d'un supérieur religieux doit aussi répondre aux exigences d'une saine psychologie. Il y a tout un fondement humain à l'exercice de l'autorité. Le fait d'être juridiquement nommé supérieur ne crée pas pour autant un meneur d'hommes. Même si l'obéissance religieuse fait appel à des motifs de foi,

l'autorité qui la demande n'est pas dispensée de tout son caractère naturel. L'obéissance et l'autorité chrétiennes exigent l'« assumption » de leurs composantes humaines. L'autorité s'exerce en faisant appel à des relations inter-humaines basées sur la confiance mutuelle, le tact, le respect absolu des êtres, etc. Les « nouveaux » religieux ne veulent plus d'une attitude angélique ou surnaturaliste : celle-ci est souvent un camouflage d'une impossibilité d'agir avec les religieux comme un homme réel qui lui aussi a livré sa vie au Père dans le Christ. Pour obéir, faudrait-il être moins humain ? Et pour exercer l'autorité, faut-il que le supérieur se situe à un niveau qui le dispense d'être homme ?

Les « nouveaux » religieux désirent fondamentalement que le supérieur soit au sein de la communauté comme un animateur plutôt qu'une police ; moins un gardien de l'ordre établi qu'un homme de Dieu qui sait marcher avec ses frères dans une aventure spirituelle commune. En fait c'est tout le sens de l'autorité évangélique que plusieurs espèrent vivre avec leur supérieur : une autorité de service, une autorité moins préoccupée de sauvegarder sa puissance que d'exercer le ministère de la charité et de l'unité au cœur de la fraternité. Cette autorité est un service des personnes dans la vérité et dans la charité.

*Un service des personnes.* L'autorité véritable semble d'abord une connaissance et une reconnaissance des personnes qui forment la fraternité. L'autorité-service s'applique à connaître ceux qui lui sont confiés et cette connaissance doit déboucher dans une reconnaissance des autres, dans un respect et une acceptation des personnes comme différentes, avec leurs charismes, leurs qualités, leurs grandeurs, sachant bien que tout être est « don de Dieu » et ainsi, une grâce à accueillir. L'autorité accepte aussi de toujours renouveler l'idée qu'elle se fait des personnes ; en somme elle désire ne jamais transposer sur les personnes vivantes le caractère parfois statique de sa propre pensée. Cette attitude d'ouverture constante à chaque personne permet d'accepter le cheminement spirituel de chaque être et son renouvellement qui est assuré en lui par l'Esprit, car toute fidélité créatrice est en fait une souplesse à ce même Esprit. L'autorité-service respecte ces différences et accepte réellement la polyvalence des types religieux. Elle assume aussi les hommes avec leur pauvreté et leur misère, avec leurs défaites et même avec leurs

péchés, surtout avec leurs péchés : « Ils (les ministres) auront soin de ne pas se fâcher, de ne pas se troubler à cause du péché d'autrui ; car la colère et le trouble empêchent la charité en eux-mêmes et dans les autres ». C'est François d'Assise qui parle ainsi dans sa Règle (II Reg. VII, 3).

*Dans la vérité.* Toute autorité est en fonction des personnes ; elle est envisagée comme moyen de les aider à vivre leur engagement chrétien et religieux dans la vérité. Cela suppose que le supérieur se situe lui aussi dans une attitude d'écoute et d'accueil de la vérité, non seulement par une audition attentive de la Parole du Christ recueillie dans l'Évangile, mais par une attention à chaque frère en qui Dieu s'adresse à nous et avec qui il nous invite à lui répondre. Le supérieur écoute ses frères ; il essaie de percevoir *avec eux* quels sont les engagements nécessaires à l'ensemble et aux individus et quelles énergies concrètes permettent de les accomplir. Ainsi, un certain consensus est engendré par toute la communauté et la décision du supérieur est prise en référence à la pensée commune.

*Dans la charité.* L'illumination commune par la vérité se vit dans la charité. Le supérieur est le principal artisan de l'unité de la communauté. Cette unité n'est pas une conformité à certaines idées ou une soumission aveugle à des lois, mais un lien qui soude les personnes les unes aux autres dans leurs différences d'opinions, de mentalités, etc. Il s'agit d'une unité personnelle dont la consistance sera l'acceptation des autres et une démarche commune vers la Vérité qui débouche dans un agir conséquent.

Cette attitude de charité commande une autorité de type pastoral. L'autorité fait adopter une position « économique » et opportune dans la mise en œuvre concrète de la vérité. En principe la vérité mériterait qu'on s'y livre spontanément, mais il existe toujours un écart entre la vérité absolue et la compréhension qu'en ont les personnes. Nous approchons la vérité avec notre humanité. Les perceptions d'une même vérité sont fort diverses d'une personne à l'autre. Le supérieur et les membres de la fraternité doivent accepter un dialogue franc et honnête pour partager ensemble des perceptions complémentaires de la vérité et construire une ligne de conduite qu'ils reviseront au fil de leur existence. Cette opportunité pastorale doit quand même éviter de dégénérer en lâcheté ou en peur : elle n'est pas refus ou compromis facile face aux exigences

de la vie chrétienne, mais personnalisation dynamique de celle-ci. Il importe que l'obéissance soit une donnée dynamique et non la forme plus ou moins camouflée d'un esclavage personnel ou collectif.

### **L'autorité pratiquée**

L'autorité évangélique n'est jamais omniprésente ; elle refuse de tout tenir en main et de se sentir en tout responsable à la fois de chaque individu et de la communauté. L'autorité n'agit pas en propriétaire ou gérant de la communauté. Elle ne se camoufle pas derrière un rideau de mesures disciplinaires ou derrière un système plus ou moins développé de contrôles de toutes sortes. Elle se refuse d'être une « donneuse » de permissions et une maîtresse de discipline. Elle favorise l'initiative personnelle et ne craint pas les manifestations imprévues d'une liberté originale. Elle ne cherche pas à se substituer à la conscience personnelle des sujets.

L'autorité évangélique tient toujours compte du consensus de la communauté et elle met tout en œuvre pour qu'il se manifeste librement. Elle évite de s'entourer de laquais ou de prendre des décisions sous l'influence de quelque éminence grise. Elle sait que cette façon de faire risquerait de détruire les relations franches et ouvertes entre les membres de la communauté, et laisserait place aux rancœurs, au favoritisme, quand ce n'est pas aux délations. L'autorité évangélique refuse de prendre l'opinion d'un seul pour celle de la communauté. La consultation n'est pas un acte de condescendance artificiel du supérieur qui « s'informe auprès de ses sujets ». L'autorité évangélique se fonde sur la confiance à l'égard de l'individu et de la communauté en qui l'Esprit du Seigneur s'exprime et agit réellement.

L'autorité évangélique doit éviter de succomber à la tentation du compromis. Sous prétexte de charité, cette « autorité de compromis » fait tout pour éviter les confrontations entre les frères. Elle consulte, hésite, modère et ne prend finalement de décision que forcée par les événements. Les solutions apportées dans ces conditions seront souvent le fruit d'un opportunisme à courte vue. L'autorité évangélique rejette toute attitude d'indécision et de compromis, surtout là où il y a conflit de générations et divergence marquée

d'opinions et de mentalités. Elle est moins prompte à blâmer ceux qui avancent qu'à exciter ceux qui refusent de marcher, évitant ainsi de se ranger du côté des dormeurs. Elle sert moins souvent de frein que d'accélérateur.

L'autorité évangélique évite l'usage de pieux mensonges et de demies vérités pour se justifier, et refuse de s'exercer dans un climat de manœuvres politiques où chacun joue sa carte dans le secret. Elle ne tolère aucun bruit d'argent autour de ses décisions. Elle évite le camouflage parce qu'elle n'a rien de gênant à cacher. Tout un monde de mystère malsain est parfois créé autour de l'autorité et laisse place à toutes les suppositions possibles. L'autorité évangélique agit dans la limpidité et la simplicité et ne se cache jamais sous de faux prétextes, qui d'ailleurs ne réussissent à duper personne.

L'autorité évangélique ne prétend pas appuyer ses décisions sur des principes « immuables et transcendants ». C'est une autorité particulièrement accessible. Le supérieur est toujours rencontré comme personne humaine et jamais comme celui qui tient la place d'une autre autorité, elle-même impersonnelle. Il ne se réfugie jamais derrière des lois ou des coutumes, derrière une tradition en tout vénérable, derrière une expérience éprouvée ou finalement derrière d'autres supérieurs eux-mêmes inaccessibles. Il n'est pas *à priori* le défenseur de l'ordre établi et des structures existantes. Il sait que le mariage est facile entre l'autorité et la structure, que les deux font facilement bon ménage, et qu'elles se servent et se protègent mutuellement : la structure sécurise l'autorité et garantit son pouvoir ; l'autorité assure à la structure la protection de son prestige et de sa puissance et lui permet de demeurer intacte en dépit de la critique. Chaque fois que les « nouveaux » religieux se trouvent devant la structure, ils risquent de rencontrer l'autorité qui, en la défendant contre toute mise en question, se défend elle-même. Aussi l'autorité évangélique se garde-t-elle toujours de faire alliance avec le système et de s'identifier à lui.

L'autorité évangélique est tolérante pour tout ce qui ne cadre pas parfaitement avec le système traditionnel ; elle comprend aisément qu'en face de la loi, le religieux peut avoir une interprétation pratique différente de la sienne. Elle ne ramène pas toutes les questions à des problèmes d'obéissance. Un religieux refuse-t-il de se

conformer à une loi ? L'autorité évangélique évite de qualifier son acte de désobéissance — puisque ce pourrait bien être un acte de lucidité et de sincérité qui met en cause, non l'obéissance du religieux, mais la validité ou la valeur de la structure imposée.

L'autorité évangélique ne manque jamais de prospective. Elle ne tient pas nécessairement à une conception de la vie chrétienne et religieuse « qui a fait ses preuves ». Sa vision du monde et de l'Eglise, où la communauté est engagée, a toujours de l'envergure et de la largeur de vues. Elle ne considère pas la communauté comme un ensemble « conformable » à des lois et à un style de vie établi ; mais elle recherche la confrontation vitale avec la réalité du monde et de l'Eglise. Autrement l'Évangile serait vécu en milieu fermé ; la communauté et la personne n'aurait pas de fait la possibilité de l'engagement évangélique qu'elles recherchent.

## **Conclusion**

Disons que ces perspectives nous font passer d'une conception de l'autorité qui a les solutions, à celle qui pose les questions, d'une vision isolationniste de l'autorité à une vision catholique où la relation supérieur-sujet est intégrée dans la mission de l'Eglise à l'égard du monde. Dans l'optique esquissée, l'exercice de l'autorité est très personnalisé ; il s'inscrit à l'intérieur d'une relation de connaissance et de reconnaissance. La primauté est donnée aux personnes et non à la structure. L'autorité respecte le cheminement propre à chaque individu et favorise la polyvalence des types religieux. Elle suit le rythme de la vie parfois au détriment de la loi et du système. L'autorité se veut résolument dynamique : elle n'est pas là pour faire observer une loi, encore que l'appel de la Parole puisse s'exprimer par une loi ou une coutume. Une telle conception de l'autorité permet d'intégrer l'obéissance religieuse à l'intérieur de la foi qui est essentiellement réponse à la Parole de Dieu.

Richard BERGERON, o.f.m.

*5301 rue McKenna,  
Montréal.*